

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

TITRE

N° 20

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2024

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP - (N° 2431)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par

Mme Lanlo, rapporteure au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« pendant »

le mot :

« durant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à mettre en cohérence le titre avec les mentions des articles 1er et 2